

**Postulat Julien Eggenberger et consorts – Renforcer l’enseignement de l’allemand par une amélioration du recrutement des enseignant-e-s !**

*Texte déposé*

Le débat sur les langues nationales rappelle l’importance cruciale de l’enseignement d’une deuxième langue nationale à l’école obligatoire. Un enjeu de cohésion nationale, mais aussi un enjeu pour favoriser les chances d’intégration professionnelle et sociale.

Le large développement de cet enseignement dans notre canton s’est concrétisé dans le cadre de la Loi sur l’enseignement obligatoire avec l’anticipation d’un apprentissage formel en 5 et 6P et la systématisation de cette discipline en 9-11S. L’enseignement d’une deuxième langue en classe, à raison de quelques périodes par semaine, est une ambition très élevée qui nécessite de recruter de nombreux enseignant-e-s qualifié-e-s. Or, depuis de nombreuses années, les établissements de la scolarité obligatoire rencontrent des difficultés importantes à recruter les titulaires des titres requis, si bien qu’une part significative des cours d’allemand est prise en charge par des enseignant-e-s qui ne détiennent pas de tels titres. Cette situation s’explique par l’important développement mentionné précédemment, mais aussi par un cursus de formation pensé pour des francophones qui s’engagent dans un cursus académique dans une université romande. Il s’agit évidemment de continuer à encourager l’intérêt des francophones à se former à l’enseignement de l’allemand dans le cadre de ce cursus « traditionnel », mais il apparaît que cela ne suffira probablement pas.

La présence de nombreux germanophones dans notre pays devrait constituer un important réservoir de recrutement et il est utile de rappeler l’intérêt de pouvoir aussi compter sur des enseignant-e-s dont la langue enseignée est leur langue maternelle. Un programme ambitieux d’échanges d’enseignant-e-s et de recrutement dans les cantons alémaniques, dont certains ne connaissent pas de pénurie d’enseignant-e-s, devrait contribuer à pallier ces difficultés. Mais cela ne suffira pas, car des obstacles administratifs freinent certaines candidatures. En effet, lorsqu’un établissement procède à l’engagement d’un-e enseignant-e venant de Suisse alémanique, celui-ci se voit offrir un salaire fortement retransché s’il ne possède pas les titres requis, ce qui est normal si l’on considère les qualifications nécessaires à l’exercice de cette profession. Ce qui n’est pas normal est de constater les obstacles importants rencontrés par un germanophone qui souhaiterait accéder à la Haute école pédagogique du canton de Vaud, notamment parce que la procédure prévoit que cette dernière délègue à l’Université de Lausanne l’examen des titres présentés à l’admission. Les facultés compétentes ont donc naturellement pour pratique de comparer le parcours du candidat avec leur propre cursus. Ceci a pour conséquence de demander des compléments importants qui sont souvent rédhibitoires. Aujourd’hui, de nombreux candidat-e-s préfèrent tenter leur chance ailleurs, où les conditions d’admission sont plus adaptées, les titres pédagogiques étant reconnus dans tous les cantons. Ainsi, notre canton se prive de leurs compétences.

Convaincus que l’enseignement de l’allemand dans la scolarité obligatoire est un enjeu essentiel et que ce dernier nécessite des enseignant-e-s qualifiés, les soussignés demandent au Conseil d’Etat d’étudier :

1. Le développement d’un programme d’échanges d’enseignant-e-s entre les régions linguistiques.
2. Le développement d’un programme de recrutement d’enseignant-e-s dans les régions germanophones de Suisse.
3. Les adaptations nécessaires afin de favoriser l’accès des germanophones candidat-e-s à une formation d’enseignant-e.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Julien Eggenberger  
et 26 cosignataires*

## *Développement*

**M. Julien Eggenberger (SOC) :** — Tout d'abord, permettez-moi de déclarer un intérêt quelque peu indirect, puisque je suis moi-même enseignant, mais pas d'allemand, je vous rassure. J'avais l'idée de développer dans une autre langue — une première langue nationale — mais malheureusement, mes compétences personnelles ne me permettent pas une telle audace.

Le débat sur les langues nationales rappelle l'importance cruciale de l'enseignement d'une deuxième langue nationale à l'école obligatoire. C'est un enjeu de cohésion nationale, mais aussi un enjeu qui favorise les chances d'intégration professionnelle et sociale. Le large développement de cet enseignement, dans notre canton, contribue à rendre encore plus aigus les problèmes de recrutement d'enseignants dans le secondaire I. La situation est si grave qu'une part très importante des cours d'allemand sont pris en charge par des personnes qui ne détiennent pas les titres nécessaires. La présence de nombreux germanophones dans notre pays devrait pourtant constituer un important réservoir de recrutement.

Le postulat propose trois mesures. Premièrement, il envisage un programme ambitieux d'échanges avec des enseignants alémaniques et des étudiants, dans les écoles pédagogiques alémaniques. Il prévoit, deuxièmement, un programme de recrutement dans les cantons germanophones et, troisièmement, la levée des obstacles posés aux germanophones dans l'accès aux études pédagogiques. Ce dernier point nécessite quelques explications. La procédure actuelle connue dans le canton prévoit que la Haute école pédagogique (HEP-Vaud) fait valider ses admissions par l'Université. Dans ce cadre, la faculté des Lettres, compétente pour l'enseignement de l'allemand, compare les compétences des personnes candidates à une formation pédagogique, avec ses propres cursus. Cela a pour conséquence que l'on demande à des personnes germanophones mais n'ayant pas étudié l'allemand dans une haute école, des compléments importants qui s'avèrent souvent rédhibitoires : allemand médiéval, nombreux cours de littérature etc. Les nombreux compléments exigés amènent généralement ces personnes à renoncer à leur candidature.

Mon propos n'est pas de dire que ces éléments ne sont pas importants, mais plutôt que de les demander avant l'entrée à la HEP, il serait préférable de permettre à ces personnes de les acquérir pendant leurs études pédagogiques, pour éviter l'effet barrage. On pourrait imaginer, par exemple, qu'un enseignement de littérature germanique soit offert dans les enseignements interdisciplinaires de la HEP. Cette solution serait beaucoup plus attractive.

Finalement, j'aimerais préciser que le postulat ne remet pas en cause l'existence ni la valeur des francophones qui se forment dans le cursus traditionnel, suivant une formation académique d'allemand en langue 2, puis la HEP, mais il propose une voie complémentaire. Je demande le renvoi en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**